

L'éducation comme moyen de corriger les inégalités entre les sexes et de changer les mentalités

Autor(en): **Roques, Eliane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **64 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Colloque sur «la femme et la décision» Une priorité de politique sociale

GENÈVE, 17-19 NOVEMBRE 1975

Comme nous l'écrivons en première page, il est impossible de citer in extenso les travaux approfondis que nous avons pu étudier lors de ce passionnant colloque. Et comment choisir, lorsque des personnalités telles que Mme Andrée Michel, Maître de Recherches au C.N.R.S. dans le Groupe d'Etude des rôles des Sexes, de la Famille et du Développement humain, ou Mme M.L. Pintassilgo, Présidente de la Société portugaise de la Condition Féminine, ou Lady Nancy Sear, Professeur à la London School of Economics and Political Science font part de leurs expériences ?

Nous choisissons aujourd'hui quelques textes particulièrement intéressants, en nous réservant d'en citer ultérieurement.

La relation profession-travail non rémunéré de la femme source d'inégalité de traitement

Problèmes et approches dans les pays industrialisés

par Andrée Michel, Dr en sociologie

L'auteur part de la constatation des changements de rôles féminins dans les 20 dernières années qui se sont opérés davantage par adjonction d'un rôle nouveau (le rôle professionnel rémunéré) que par un bouleversement total des rôles masculins et féminins dans la famille et la société. Il en résulte que jusqu'ici le « changement » du statut féminin dans les grands pays industrialisés s'est traduit par le maintien de la charge domestique de la femme. Par suite, dans la plupart des pays, les pouvoirs publics, les partis politiques, les syndicats, les associations familiales féminines et autres ont posé la problématique sous une seule perspective : comment aider la femme à remplir « son double rôle » ? Une autre problématique est celle de la légitimité de ce « double rôle » car, du point de vue de l'égalité des sexes, il est bien évident que ce double rôle est absolument incompatible avec l'égalité des sexes dans la famille et la société. Dans cette problématique plus neuve, on adoptera la perspective du « double rôle des deux conjoints ».

A partir de là, l'auteur divise son exposé en deux parties. Dans la première partie, l'auteur rappelle quelques données sur les relations entre les rôles domestiques de la femme dans les pays industrialisés et l'introduction des appareils ménagers au cours des 40 dernières années. On constate que ce n'est pas cette introduction qui a modifié sensiblement la dépense de temps consacrée par les femmes aux tâches domestiques mais le changement est venu de l'action des femmes travailleuses qui réduisent considérablement leur dépense de temps consacrée à ces tâches quand elles exercent une activité professionnelle rémunérée. Les données sont fournies pour la France, les Etats-Unis et l'Union Soviétique. On constate aussi que les femmes travailleuses reçoivent environ deux fois plus souvent que les femmes au foyer l'aide du mari dans les tâches éducatives et domestiques. Par conséquent, l'élément novateur est constitué d'abord par les femmes ayant une activité salariée.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine les mesures qui ont été prises dans les sociétés industrielles pour renforcer ou au contraire supprimer « le double rôle » de la femme. Elle distingue deux types de sociétés.

Dans les sociétés inégalitaires de l'Europe de l'Ouest, la législation familiale et sociale considère que des mesures de protection doivent être prises pour aider les femmes à accomplir leur double rôle, en particulier leur rôle domestique, considéré comme fondamental, et devant

incomber à la femme et non au mari. Les mesures « protectrices » visant à ancrer les femmes dans leurs rôles traditionnels et à en dispenser les maris. Toutefois, en France, sous l'influence de Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, une évolution est en cours vers une plus grande autonomie de la femme et vers un certain partage entre époux de l'accomplissement des devoirs et des tâches familiales.

Un autre type de société inégalitaire est constitué par les pays socialistes (Union Soviétique, Pays de l'Est Européen) dans lesquels des mesures « protectrices » ont pour but et pour résultat de faire peser exclusivement sur les femmes les tâches éducatives et domestiques et d'en dispenser les maris. Il est d'ailleurs explicitement énoncé que « le mode de vie communiste ne suppose pas une juste répartition des tâches domestiques entre conjoints ».

Les sociétés égalitaires sont représentées par les pays scandinaves qui ont pris des mesures dans le domaine de l'éducation et de la législation sociale afin de faire reposer sur les deux conjoints l'exercice des tâches éducatives et domestiques. Ainsi dans le domaine de l'éducation : l'enseignement de la puériculture et des sciences domestiques est dispensé pendant 7 ans aux enfants des deux sexes, la censure des livres scolaires a pour but d'interdire la présentation d'images stéréotypées des deux sexes. Dans le domaine de la législation sociale, le congé après la naissance d'un enfant ou le congé pour soigner un enfant malade peut être pris par le mari ou la femme, selon le libre choix du couple.

Par suite du retard de la législation sociale aux Etats-Unis, un pourcentage croissant d'Américaines font précéder le mariage d'un contrat signé entre époux, prévoyant la participation égale du mari aux tâches domestiques et éducatives, ceci afin que les femmes obtiennent l'égalité de traitement dans la famille et la société.

On constate donc que les mesures pilotes prises dans les pays scandinaves pour aboutir à un partage égal des tâches domestiques entre conjoints trouvent un écho très favorable dans certains pays occidentaux de l'Ouest (comme la France) et dans les pays d'Amérique du Nord malgré les résistances inévitables qui s'expriment. Une évolution est en cours ici et là qui s'oppose aux « mesures protectrices » discriminatoires dont le but (inconscient) est de maintenir les femmes dans leurs rôles domestiques traditionnels et d'en épargner la charge aux maris et aux pères.

L'éducation comme moyen de corriger les inégalités entre les sexes et de changer les mentalités

par Mme Eliane Roques (UNESCO)

Il n'est pas question ici de traiter le problème de l'éducation des femmes en soi, mais bien plutôt de suggérer une stratégie de l'éducation destinée : à changer une situation de fait du manque de préparation professionnelle des femmes ; à espérer dès l'enfance un changement radical de mentalité, aussi bien chez les sujets masculins que féminins.

Le document rappelle, à partir des données de la biologie génétique et de la psychologie, que la détermination de comportements différentiels hommes-femmes est plus influencée par des facteurs endogènes (chromosomes - hormones) que par des facteurs exogènes (pressions éducatives, plus amplement environnement socio-culturel) et ceci d'autant plus que chacun des deux sexes contient des composantes hormonales de l'autre sexe.

Dans la problématique ici étudiée non-discrimination par sexe, il apparaît :

— que l'éducation des enfants en bas âge doit prendre en charge une éducation de l'être humain sans vision sexiste,

ont établi que l'éducation/qualification est la variable la plus influente. Ceci en général. Dans le cas de l'emploi féminin, on constate une corrélation étroite entre le niveau d'éducation/qualification et le taux d'activité (avec ses composants volume et durée de l'emploi). Au contraire le taux d'absentéisme féminin décroît avec le niveau d'emploi et donc le niveau d'éducation-qualification qui le sous-tend.

Education et qualification sont donc des variables influentes de l'égalisation des conditions d'accès du marché de l'emploi entre homme et femme. Encore faut-il que l'éducation traite également garçons et filles et leur donne les mêmes probabilités de chance professionnelle.

Qu'en est-il actuellement ? Quelle est en ce sens la tendance de l'évolution de l'éducation ?

Ces questions sont étudiées à partir des statistiques de l'Educational (UNESCO 73), d'une enquête internationale UNESCO sur l'E.T.P. (confirmée par diverses observations plus actuelles).

D'où il ressort que globalement et ceci depuis au moins 20 ans l'accès

La formation professionnelle par sexe reflète moins une répartition réelle des activités des adultes qu'il ne se réfère à une image de la Femme.

En outre, les jeunes filles accèdent à certaines sections T. et P. que les garçons désertent pour d'autres sections nouvelles et plus dynamiques. En conséquence elles se préparent à des secteurs d'emploi en voie de féminisation et y arrivent avec des diplômes qui ont subi l'érosion du temps.

Comment réaliser la meilleure probabilité d'égalité de chances professionnelles pour les sujets des deux sexes ? La règle d'or peut s'exprimer ainsi : « en un même temps, en un même lieu, la même action éducative ».

Un scénario imagine cette mise en œuvre d'offre de mixité concrète dans l'E.T.P., en souligne les avantages, répond à d'imaginaires détracteurs.

Reste le grand problème : la prise de décision politico-administrative. Comment provoquer la prise de décision ? Comment intégrer concrètement dans l'éducation la lutte contre la non-discrimination et provoquer les décisions adéquates.

Stratégie et planification ? ou actions ponctuelles ? Ces deux aspects ne sont pas antagonistes.

Quelques cibles pour une transformation de l'éducation vers un objectif non discriminatoire par sexe sont examinées.

Une autre approche de la problématique d'égalité d'éducation/qualification des sujets des deux sexes est proposée compte-tenu de facteurs exogènes qui remettent en question le système patriarcal :

— l'accès à la scène internationale du problème de la libération des femmes ;

— la maternité volontaire et la suppression d'une fatalité ;

— la crise de l'institution matrimoniale base du système patriarcal.

Tout ceci détermine une attitude nouvelle à l'égard de la problématique étudiée et des exigences nouvelles d'éducation. Une attitude plus offensive est souhaitable. L'éducation/qualification des enfants et adolescents hors de toute vision sexiste doit les mettre en mesure de définir de nouvelles relations et une nouvelle organisation des sociétés à égalité de liberté, de responsabilité et de décision.

LE POUVOIR

Ce qu'un antiféministe en pense

Voici ce que disait Jean Cau, à Claudine Jardin qui écrivait une interview de cet écrivain dans le Figaro du 1er février 1975 :

« Nous vivons la déroute des pères. Ils sont tous tombés comme des quilles : le patron, le chef, l'officier, le maître et enfin le prêtre... maintenant le mâle.

Lorsqu'une société devient décadente, ce sont les femmes qui tuent les dieux. Savez-vous ce que veut dire MLF ? « Mouvement de liquidation de la force ». Nous vivons la mort des pères et la désacralisation. Lorsque les dieux quittent une société, ils savent qu'ils vont être remplacés ».

— que le problème est posé de la formation des adolescents à leur fonction de futurs parents respectueux de l'individualité de leurs enfants sans ségrégation sexiste préalable,

— qu'une nécessaire convergence d'actions éducatives (formelles ou informelles) en direction des enfants et adolescents et en direction des parents doit être établie pour éviter de fatigues et dommageables hiatus.

L'éducation des enfants (formelle ou informelle) est examinée pour cerner ses carences dans le domaine de la non-ségrégation par sexe et donc déterminer les cibles sur lesquelles porter les actions de changements.

L'étude à travers enquêtes et écrits de spécialistes a retenu : les attitudes différentielles à l'égard des enfants selon qu'il s'agit de garçons ou de filles ; les activités ludiques (jeux et jouets) ; la littérature enfantine ; la sémantique et l'histoire ; l'institution scolaire.

L'étude d'une action simple et efficace de féministes américaines portant sur la littérature enfantine (romans, textes de lecture adoptés dans les écoles primaires) est étudiée d'un point de vue méthodologique.

Sur le plan de l'influence de l'éducation/qualification dans la détermination du niveau d'emploi et des avantages qui en découlent des études de planification et de rentabilité

relatif des élèves-filles (par rapport à l'accès des garçons) n'a pas varié. Les distorsions numériques entre la scolarisation des garçons et celle des filles se traduisent, en fait par d'énormes différences d'investissements socio-éducatifs par sexe.

L'enseignement technique et professionnel est marqué :

— par une ségrégation verticale par niveaux d'études ;

— par une ségrégation horizontale par secteurs de formation à l'emploi.



KYBOURG
ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE — 4, Tour-de-l'Île — Tél. 28 50 74

Dir. : M. KYBOURG

Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEF

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue

SECRÉTAIRE-STÉNOGRAPHIE trilingue ou quadrilingue

SECRÉTAIRE-COMPTABLE trilingue

STÉNOGRAPHIE bilingue ou monolingue

EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

ANGLAIS : 5 niveaux ; préparation aux examens de la British-Swiss

Chamber of Commerce

ALLEMAND : 5 niveaux

ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza

ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante

Alighieri »

STENO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse

romande.